

RCS : BORDEAUX

Code greffe : 3302

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de BORDEAUX atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2011 B 02822

Numéro SIREN : 533 843 819

Nom ou dénomination : A.P

Ce dépôt a été enregistré le 16/08/2021 sous le numéro de dépôt 26112

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : EURL AP SARL

Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12

Adresse de l'entreprise 423 Route DU MEDOC 33520 BRUGBS

Durée de l'exercice précédent* 12

Numéro SIRET* 5 3 3 8 4 3 8 1 9 0 0 0 1 2

Néant ☐ *Exercice N clos le,
31/12/2020N-1
31/12/2019

		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3	Net 4
Capital souscrit non appelé (I)					
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	AA			
	Frais d'établissement *	AB			
	Frais de développement *	CX			
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	24 464	24 464	1 241
	Fonds commercial (1)	AH	40 000		
	Autres immobilisations incorporelles	AJ		40 000	40 000
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL			
	Terrains	AN			
	Constructions	AP			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	96 337	96 337	1 321
	Autres immobilisations corporelles	AT	592 040	591 762	
	Immobilisations en cours	AV	20 749		83 633
	Avances et acomptes	AX		20 749	
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)				
	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS			
	Autres participations	CU			
	Créances rattachées à des participations	BB			
	Autres titres immobilisés	BD			
	Prêts	BF			
	Autres immobilisations financières*	BH			
TOTAL (II)		BJ	773 592	712 565	126 196
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *				
	Matières premières, approvisionnements	BL			
	En cours de production de biens	BN			
	En cours de production de services	BP			
	Produits intermédiaires et finis	BR			
	Marchandises	BT	2 579 116	135 077	2 444 039
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	21 215	21 215	52 655
	CRÉANCES				
	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	259 469	259 469	581 617
	Autres créances (3)	BZ	383	383	1 516
Comptes de régularisation	DIVERS				
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB			
	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD			
	Disponibilités	CF	1 879 687	1 879 687	1 188 409
	Charges constatées d'avance (3)*	CH			
	TOTAL (III)	CJ	4 739 872	135 077	4 604 794
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW			
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM			
	Écarts de conversion actif* (VI)	CN			
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	5 513 465	847 643	4 665 821
Renvois : (1) Dont droit au bail :					
Clause de réserve de propriété :*					
Immobilisations :					
(2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :					
Stocks :					
(3) Part à plus d'un an					
Créances :					

60 NPES APPROUVES
le 22-06-2021
Le Gérant

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		Néant ☐ *		
		Exercice N	Exercice N - 1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 50 000)	DA	50 000	50 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence ☐ EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	5 000	5 000
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	1 179 813	759 627
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours ☐ BI)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* ☐ EJ)	DG		
	Report à nouveau	DH		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	392 264	420 186
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	1 627 078	1 234 813
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
Avances conditionnées		DN		
TOTAL (II)		DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	342 857	214 285
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs ☐ EI)	DV		200 000
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	487 700	512 500
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	1 505 128	1 042 111
	Dettes fiscales et sociales	DY	277 424	200 157
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA	397 566	942 526
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	28 066	55 473
TOTAL (IV)	EC	3 038 743	3 167 054	
	Ecart de conversion passif* (V)	ED		
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	4 665 821	4 401 868	
RENVIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C		
		1D		
		1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	2 479 615	2 511 697	
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : EURL AP SARL		Néant ☐ *						
		Exercice N			Exercice (N - 1)			
		France	Exportations et livraisons intracommunautaires	Total				
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	8 997 435	FB	688 088	FC	9 685 523	12 132 447
	Production vendue { biens * services *	FD		FE		FF		
		FG	356 691	FH		FI	356 691	447 045
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	9 354 127	FK	688 088	FL	10 042 215	12 579 493
	Production stockée*				FM			
	Production immobilisée*				FN			
	Subventions d'exploitation				FO			
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)				FP	111 578	63 571	
	Autres produits (1) (11)				FQ	529	48 127	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	10 154 323	12 691 191
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*				FS	8 340 843	11 020 216	
	Variation de stock (marchandises)*				FT	(22 279)	(432 070)	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*				FU		(3 147)	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*				FV			
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*				FW	906 528	1 203 520	
	Impôts, taxes et versements assimilés*				FX	41 350	21 365	
	Salaires et traitements*				FY	83 143	58 113	
	Charges sociales (10)				FZ	26 189	21 074	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements* - dotations aux provisions*			GA	85 918	87 659	
					GB			
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*			GC	135 077	106 917	
	Pour risques et charges : dotations aux provisions			GD				
	Autres charges (12)			GE	2 726	9 027		
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	9 599 499	12 092 677
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					GG	554 824	598 514	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*		(III)	GH				
	Perte supportée ou bénéfice transféré*		(IV)	GI				
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)			GJ				
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)			GK				
	Autres intérêts et produits assimilés (5)			GL				
	Reprises sur provisions et transferts de charges			GM				
	Différences positives de change			GN				
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			GO				
Total des produits financiers (V)					GP			
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*			GQ				
	Intérêts et charges assimilées (6)			GR	10 013	11 288		
	Différences négatives de change			GS				
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			GT				
Total des charges financières (VI)					GU	10 013	11 288	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)					GV	(10 013)	(11 288)	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)					GW	544 811	587 226	

Désignation de l'entreprise EURL AP SARLNéant ☐ *

		Exercice N		Exercice N - 1		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA				
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB				
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC				
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD				
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE				
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF				
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG				
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH				
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI				
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ				
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	152 547	167 040		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	10 154 323	12 691 191		
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	9 762 059	12 271 005		
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	392 264	420 186		
REVENUS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO				
	(2) Dont { produits de locations immobilières produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	HY IG				
	(3) Dont { - Crédit-bail mobilier * - Crédit-bail immobilier	HP HQ				
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH				
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ				
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK				
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)	HX				
	(6ter) Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies) Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RC RD				
	(9) Dont transferts de charges	A1				
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2				
	Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS A5					
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3				
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4				
	(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6 Dont cotisations facultatives Madelin A7 obligatoires A9 Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8					
	(7) joindre en annexe : Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le		Exercice N			
			Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels		
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N				
		Charges antérieures	Produits antérieurs			

AP SARL

REGLES ET METHODES COMPTABLES

REGLES GENERALES

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2020 ont été établis selon les normes définies par le plan comptable général approuvé par arrêté ministériel du 8/09/2014, en application des articles L 123-12 à L123-28 et R 123-172 à R 123-208 du Code du Commerce et conformément aux dispositions des règlements comptables révisant le PCG établis par l'autorité des normes comptables.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES & CORPORELLES

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant la durée de vie prévue.

Les taux les plus couramment pratiqués sont les suivants (L = linéaire ; D = dégressif) :

Logiciels	33% à 100% L
Constructions	5 % L
Constructions sur sol d'autrui	5% à 10% L
Matériel et outillage	20% L
Aménagements et installations	10% à 20% L
Véhicules de transport	20% à 33% L
Matériel informatique	20% à 33%
Mobilier	20%

PARTICIPATIONS ET AUTRES TITRES

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires.

La valeur d'inventaire correspond à la valeur d'utilité pour l'entreprise.

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

STOCKS

Les stocks sont évalués suivant la méthode:

- du prix d'achat moyen pondéré pour les pièces de rechange,
- du prix d'achat et frais accessoires pour les véhicules neufs et de démonstration,
- du prix d'achat et des frais de remise en état pour les véhicules d'occasion.

Les provisions pour dépréciation des stocks de véhicules sont évaluées sur la base des valeurs probables de réalisation, notamment pas comparaison avec la côte Argus pour les véhicules d'occasion ou de démonstration.

Les provisions pour dépréciation des stocks de pièces de rechange sont calculées de la manière suivante:

- 75 % de la valeur brute pour les pièces sans mouvement depuis plus de 12 mois et moins de 24 mois
- 95% % pour les pièces sans mouvement depuis 24 mois et plus.

CREANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

PRODUITS ET CHARGES CONSTATEES D'AVANCE

Les produits et charges constatées d'avance concernent uniquement des charges d'exploitation.

PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELLES

Les produits et charges exceptionnelles tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

ENGAGEMENT DE RETRAITE

La convention collective de l'entreprise prévoit des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé un accord particulier.

La société bénéficie d'une couverture par le biais d'une cotisation à un organisme professionnel. A ce titre la société a comptabilisé une charge de 1 457 € au titre de cette couverture.

PROVISIONS REGLEMENTEES

Non applicable.

CHANGEMENT DE METHODE D'EVALUATION

Aucun changement notable de méthode d'évaluation n'est intervenu au cours de l'exercice.

CHANGEMENTS DE METHODE DE PRESENTATION

Aucun changement notable de méthode de présentation n'est intervenu au cours de l'exercice.

ENGAGEMENTS DONNES

Caution constructeur à hauteur de 1 500 000 €, Automobiles PALAU 17 étant caution solidaire à hauteur de 960 000 €

AUTRES INFORMATIONS

La société AP SARL est en intégration fiscale, AUTOMOBILES PALAU 17 est la société Mère, AP SARL la société fille.

DESCRIPTION DE L'IMPACT DE L'ETAT D'URGENCE SANITAIRE SUR L'ACTIVITE

En raison du Covid-19, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Evolution du chiffre d'affaires estimé à la date d'arrêté des comptes annuels : le CA est en très nette progression à fin Mars 2021 par rapport à fin Mars 2020 (multiplié par 4) mais cette donnée n'est pas représentative du fait de nombreux différés de livraisons début 2020. Compte tenu du portefeuille à livrer en véhicule neuf et de la forte activité après-vente depuis la reprise, le montant du CA devrait être similaire à celui de 2020.

Fermeture de site : le site a très peu été fermé en 2020 et essentiellement pour la vente de véhicules.

Recours à des mesures de chômage partiel : une partie du personnel a été mis en chômage partiel essentiellement en Avril 2020.

Mise en place de restructuration des emprunts et le recours à des prêts garantis par l'État : nous n'avons restructuré aucun emprunt ni demandé à ce jour de prêt garanti par l'état

Evolution du montant des créances échues non réglées : nous n'observons aucune dégradation sur ce poste.

« A.P »

Société à Responsabilité Limitée au capital de 50.000 Euros

Siège Social : BRUGES (33520), 423 Route du Médoc

533 843 819 RCS BORDEAUX

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE

L'an deux mille vingt-et-un,
Et le 22 juin à 15 heures 30

PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT ET RESOLUTION VOTEE

L'Associé unique décide d'affecter le résultat de l'exercice s'élevant à la somme de 392.264 € de la manière suivante :

Au poste « Réserve ordinaire »
à concurrence de : 392.264 Euros

Total égal au résultat de l'exercice : **392.264 Euros**

L'Associé unique indique qu'il n'y a eu aucune distribution de dividende depuis la constitution de la Société.

"COPIE CERTIFIEE EXACTE" - "LE GERANT"



Cabinet DUTIN Philippe
Commissaire aux Comptes
49 Chemin de Valentin
33 370 YVRAC

Tél : 06 07 03 20 63

A.P

423, Route du Médoc
33 520 BRUGES

Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2020

*Commissaire aux Comptes, inscrit sur la liste nationale des commissaires aux comptes, rattaché à la
CRCC de BORDEAUX*

Siret : 429 572 563 00014 - NAF : 6920Z

A.P

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31 décembre 2020

A l'associé unique de la société A.P

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société A.P relatifs à l'exercice clos le *31 décembre 2020*, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le gérant le 17 mai 2021 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie << Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels >> du présent rapport.



Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Nos contrôles ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues, notamment pour ce qui concerne :

- l'évaluation des stocks.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'assemblée appelée à statuer sur les comptes.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnés à l'article D.441-4 du code de commerce.



Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Gérant.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs de comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;



- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Yvrac, le 14 juin 2021



DUTIN PHILIPPE
COMMISSAIRE AUX COMPTES

1

BILAN - ACTIF

DGFIP N° 2050 2021

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : EURL AP SARL

Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12

Adresse de l'entreprise 423 Route DU MEDOC 33520 BRUGES

Durée de l'exercice précédent* 12

Numéro SIRET* 5 3 3 8 4 3 8 1 9 0 0 0 1 2

Néant ☐ *

				Exercice N clos le, 31/12/2020	N-1 31/12/2019
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3	Net 4
ACTIF IMMOBILISÉ*	Capital souscrit non appelé (I)	AA			
	Frais d'établissement *	AB	AC		
	Frais de développement *	CX	CQ		
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG	24 464	1 241
	Fonds commercial (I)	AH	AI	40 000	40 000
	Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK		
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM		
	Terrains	AN	AO		
	Constructions	AP	AQ		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS	96 337	1 321
	Autres immobilisations corporelles	AT	AU	591 762	83 633
	Immobilisations en cours	AV	AW	20 749	
	Avances et acomptes	AX	AY		
	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT		
	Autres participations	CU	CV		
	Créances rattachées à des participations	BB	BC		
	Autres titres immobilisés	BD	BE		
	Prêts	BF	BG		
	Autres immobilisations financières*	BH	BI		
	TOTAL (II)	BJ	BK	712 565	126 196
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	BL	BM		
	En cours de production de biens	BN	BO		
	En cours de production de services	BP	BQ		
	Produits intermédiaires et finis	BR	BS		
	Marchandises	BT	BU	135 077	2 449 919
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW	21 215	52 655
	CRÉANCES	BX	BY	259 469	581 617
	Clients et comptes rattachés (3)*	BZ	CA	383	1 516
	Autres créances (3)	CB	CC		
	Capital souscrit et appelé, non versé	CD	CE		
	VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT (dont actions propres :)	CF	CG	1 879 687	1 188 409
	Disponibilités	CH	CI		1 554
	Charges constatées d'avance (3)*	CJ	CK	135 077	4 275 672
	TOTAL (III)			4 604 794	
Comptes de régularisation	Frais d'émission d'emprunt à évaluer (IV)	CW			
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM			
	Ecart de conversion actif* (VI)	CN			
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	LA	5 513 465	4 401 868
			CP	847 643	4 665 821

Document soumis
au visa du Commissaire
aux comptes

Renvois : (1) Dont droit au bail :

(2) Part à moins d'un an des
immobilisations financières nettes :

(3) Part à plus d'un an

Clause de réserve
de propriété : *

Immobilisations :

Stocks :

Créances :

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

lundi 17 mai 2021 à 09h40

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise EURL AP SARL				Néant ☐ *		
				Exercice N	Exercice N - 1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 50 000			DA	50 000	50 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...			DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)			DC		
	Réserve légale (3)			DD	5 000	5 000
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE	1 179 813	759 627
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)			DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants* EJ)			DG		
	Report à nouveau			DH		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	392 264	420 186
	Subventions d'investissement			DJ		
	Provisions réglementées *			DK		
	TOTAL (I)			DL	1 627 078	1 234 813
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM		
	Avances conditionnées			DN		
TOTAL (II)			DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP		
	Provisions pour charges			DQ		
TOTAL (III)			DR			
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS		
	Autres emprunts obligataires			DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU	342 857	214 285
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)			DV		200 000
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW	487 700	512 500
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	1 505 128	1 042 111
	Dettes fiscales et sociales			DY	277 424	200 157
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ		
	Autres dettes			EA	397 566	942 526
Compte régular.	Produits constatés d'avance (4)			EB	28 066	55 473
TOTAL (IV)			EC	3 038 743	3 167 054	
Ecart de conversion passif* (V)			ED			
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE	4 665 821	4 401 868	
RENOIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital			1B	
	(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
			Ecart de réévaluation libre	1D		
			Réserve de réévaluation (1976)	1E		
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *			EF	
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an			EG	2 479 615	2 511 697
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			EH		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Document soumis
au visa du Commissaire
aux comptes

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : EURL AP SARL		Néant ☐ *					
		Exercice N				Exercice (N - 1)	
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	8 997 435	FB	688 088	FC	9 685 523
	Production vendue { biens * services *	FD		FE		FF	
		FG	356 691	FH		FI	356 691
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	9 354 127	FK	688 088	FL	10 042 215
	Production stockée*				FM		
	Production immobilisée*				FN		
	Subventions d'exploitation				FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)				FP	111 578	
	Autres produits (1) (11)				FQ	529	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*				FS	8 340 843	
	Variation de stock (marchandises)*				FT	(22 279)	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*				FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*				FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*				FW	906 528	
	Impôts, taxes et versements assimilés*				FX	41 350	
	Salaires et traitements*				FY	83 143	
	Charges sociales (10)				FZ	26 189	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements* - dotations aux provisions*			GA	85 918	
					GB		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*			GC	135 077	
	Pour risques et charges : dotations aux provisions			GD			
	Autres charges (12)			GE	2 726		
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	554 824
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*			(III)	GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré*			(IV)	GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)				GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)				GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)				GL		
	Reprises sur provisions et transferts de charges				GM		
	Différences positives de change				GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				GO		
Total des produits financiers (V)						GP	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*				GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)				GR	10 013	
	Différences négatives de change				GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				GT		
Total des charges financières (VI)						GU	10 013
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	(10 013)
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	544 811

(RENOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

lundi 17 mai 2021 à 09h40

Désignation de l'entreprise : EURL AP SARL										Néant ☐ *		
						Exercice N		Exercice N - 1				
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion					HA						
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *					HB						
	Reprises sur provisions et transferts de charges					HC						
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)					HD						
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)					HE						
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *					HF						
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions					HG						
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)					HH						
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)										HI		
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)						HJ						
Impôts sur les bénéfices * (X)						HK	152 547	167 040				
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)						HL	10 154 323	12 691 191				
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)						HM	9 762 059	12 271 005				
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)										HN	392 264	420 186
RENVIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme				HO						
	(2)	Dont	produits de locations immobilières			HY						
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			IG						
	(3)	Dont	- Crédit-bail mobilier *			HP						
			- Crédit-bail immobilier			HQ						
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)				IH						
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées				IJ						
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées				IK						
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)				HX						
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)				RC						
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)				RD						
	(9)	Dont transferts de charges				A1						
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)				A2						
		Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS A5										
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)				A3						
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)				A4						
	(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles :	facultatifs	A6		obligatoires	A9					
			Dont cotisations facultatives Madelin	A7		Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	A8					
joindre en annexe :												
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le					Exercice N						
						Charges exceptionnelles		Produits exceptionnels				
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :					Exercice N						
						Charges antérieures		Produits antérieurs				

**Document soumis
au visa du Commissaire
aux comptes**

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise **EURL AP SARL** Néant ☐ *

CADRE A		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations	
				1		2	
						3	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	CZ		D8		D9
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	KD	64 464	KE		KF
CORPORELLES	Terrains		KG		KH		KI
	Constructions	Sur sol propre	KJ		KK		KL
		Sur sol d'autrui	KM		KN		KO
		Installations générales, agencements et aménagements des constructions *	KP		KQ		KR
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		KS	96 337	KT		KU
			KV	438 223	KW		KX
			KY	3 421	KZ		LA
	Autres immobilisations corporelles	Matériel de transport *	LB	150 395	LC		LD
		Matériel de bureau et mobilier informatique	LE		LF		LG
		Emballages récupérables et divers *	LH		LI		LJ
			LK		LL		LM
	Immobilisations corporelles en cours		LN	688 378	LO		LP
	Avances et acomptes						20 749
	TOTAL III						20 749
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence	8G		8M		8T
Autres participations		8U		8V		8W	
Autres titres immobilisés		IP		IR		IS	
Prêts et autres immobilisations financières		IT		IU		IV	
TOTAL IV		LQ		LR		LS	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		ØG	752 843	ØH		ØJ	
						20 749	

CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence	
		1		2		3		4	
		par virement de poste à poste		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence				Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	IN		CØ		DØ		D7
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	IO		LV		LW	64 464	IX
CORPORELLES	Terrains		IP		LX		LY		LZ
	Constructions	Sur sol propre	IQ		MA		MB		MC
		Sur sol d'autrui	IR		MD		ME		MF
		Inst. gales, agents et am. des constructions	IS		MG		MH		MI
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		IT		MJ		MK	96 337	ML
			IU		MM		MN	438 223	MO
			IV		MP		MQ	3 421	MR
	Autres immobilisations corporelles	Matériel de transport	IW		MS		MT	150 395	MU
		Matériel de bureau et informatique, mobilier	IX		MV		MW		MX
		Emballages récupérables et divers *	MY		MZ		NA	20 749	NB
			NC		ND		NE		NF
	Immobilisations corporelles en cours		IV		NG		NH	709 127	NI
	Avances et acomptes								
	TOTAL III								
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence	IZ		ØU		M7		ØW
Autres participations		IO		ØX		ØY		ØZ	
Autres titres immobilisés		II		2B		2C		2D	
Prêts et autres immobilisations financières		I2		2E		2F		2G	
TOTAL IV		I3		NJ		NK		2H	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		I4		ØK		ØL	773 592	ØM	

Document soumis au visa du Commissaire aux comptes

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise EURL AP SARL										Néant ☐ *	
CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *									
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
Frais d'établissement et de développement TOTAL I		CY		EL		EM		EN			
Autres immobilisations incorporelles TOTAL II		PE	23 223	PF	1 241	PG		PH	24 464		
Terrains		PI		PJ		PK		PL			
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ			
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU			
	Inst. générales, agencements, aménagement des constructions	PV		PW		PX		PY			
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	95 015	QA	1 321	QB		QC	96 337		
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagement divers	QD	372 755	QE	65 468	QF		QG	438 223		
	Matériel de transport	QH	3 421	QI		QJ		QK	3 421		
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	132 230	QM	17 887	QN		QO	150 117		
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT			
TOTAL III		QU	603 423	QV	84 677	QW		QX	688 100		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		ØN	626 646	ØP	85 918	ØQ		ØR	712 565		
CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES									
Immobilisations amortissables	DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice				
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel					
Frais établissements TOTAL I	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6				
Autres immob. incorporelles TOTAL II	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1				
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8				
Constructions	Sur sol propre	R1	R2	R3	R4	R5	R6				
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3				
	Ins. gales, agenc. et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1				
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9				
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc. am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6				
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4				
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2				
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9				
TOTAL III	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8				
Frais d'acquisition de titres de participation TOTAL IV	NL			NM			NO				
Total général (I+II+III+IV)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV				
Total général non ventilé (NF+NQ+NR)	NW	Total général non ventilé (NS+NT+NU)		NY	Total général non ventilé (NW-NY)		NZ				
CADRE C											
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice			
Frais d'émission d'emprunt à étaler						Z9		Z8			
Primes de remboursement des obligations						SP		SR			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

lundi 17 mai 2021 à 09h40

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise EURL AP SARLNéant ☐ *

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4				
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC				
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF				
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI				
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO				
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6				
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM				
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR				
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU				
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D				
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H				
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M				
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S				
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W				
	Provisions pour pensions et obliga- tions similaires	4X	4Y	4Z	5A				
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E				
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER				
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U				
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y				
	TOTAL II	5Z	TV	TW	TX				
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A	6B	6C	6D			
		- corporelles	6E	6F	6G	6H			
		- titres mis en équivalence	Ø2	Ø3	Ø4	Ø5			
		- titres de participation	9U	9V	9W	9X			
		- autres immobilisa- tions financières (1) *	Ø6	Ø7	Ø8	Ø9			
	Sur stocks et en cours	6N	106 917	6P	135 078	6R	106 917	6S	135 077
	Sur comptes clients	6T		6U		6V		6W	
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X		6Y		6Z		7A	
	TOTAL III	7B	106 917	TY	135 078	TZ	106 917	UA	135 077
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		7C	106 917	UB	135 078	UC	106 917	UD
Dont dotations et reprises	- d'exploitation	UE	135 078	UF	106 917				
	- financières	UG		UH					
	- exceptionnelles	UJ		UK					
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-I-5° du C.G.I.					10				

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2052

Document soumis
au visa du Commissaire
aux comptes

lundi 17 mai 2021 à 09h40

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : EURL AP SARL				Néant ☐ *							
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut		A 1 an au plus		A plus d'un an			
				1		2		3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN					
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US					
	Autres immobilisations financières	UT		UV		UW					
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA									
	Autres créances clients	UX	259 469		259 469						
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation prêts ou remis en garantie * (entièrement constituée) UO)	ZI									
	Personnel et comptes rattachés	UY									
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ									
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM								
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	383		383					
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN								
		Divers	VP								
	Groupe et associés (2)	VC									
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR									
	Charges constatées d'avance	VS									
	TOTAUX			VT	259 852	VU	259 852	VV			
RENOIS	(1)	Montant des	- Prêts accordés en cours d'exercice	VD							
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)		VE							
				VF							
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut		A 1 an au plus		A plus d'1 an et 5 ans au plus		A plus de 5 ans	
				1		2		3		4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG									
	à plus d'1 an à l'origine	VH	342 857		271 428		71 428				
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A									
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	1 505 128		1 505 128						
Personnel et comptes rattachés		8C	7 806		7 806						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	8 703		8 703						
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E									
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	257 962		257 962						
	Obligations cautionnées	VX									
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	2 951		2 951						
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J									
Groupe et associés (2)		VI	152 547		152 547						
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	245 019		245 019						
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ									
Produits constatés d'avance		8L	28 066		28 066						
TOTAUX			VY	2 551 043	VZ	2 479 615		71 428			
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ	200 000	(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques	VL				
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	271 428							

Document soumis
au visa du Commissaire
aux comptes

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

AP SARL

REGLES ET METHODES COMPTABLES

REGLES GENERALES

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2020 ont été établis selon les normes définies par le plan comptable général approuvé par arrêté ministériel du 8/09/2014, en application des articles L 123-12 à L123-28 et R 123-172 à R 123-208 du Code du Commerce et conformément aux dispositions des règlements comptables révisant le PCG établis par l'autorité des normes comptables.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES & CORPORELLES

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant la durée de vie prévue.

Les taux les plus couramment pratiqués sont les suivants (L = linéaire ; D = dégressif) :

Logiciels	33% à 100% L
Constructions	5 % L
Constructions sur sol d'autrui	5% à 10% L
Matériel et outillage	20% L
Aménagements et installations	10% à 20% L
Véhicules de transport	20% à 33% L
Matériel informatique	20% à 33%
Mobilier	20%

PARTICIPATIONS ET AUTRES TITRES

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires.

La valeur d'inventaire correspond à la valeur d'utilité pour l'entreprise.

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

STOCKS

Les stocks sont évalués suivant la méthode:

- du prix d'achat moyen pondéré pour les pièces de rechange,
- du prix d'achat et frais accessoires pour les véhicules neufs et de démonstration,
- du prix d'achat et des frais de remise en état pour les véhicules d'occasion.

Les provisions pour dépréciation des stocks de véhicules sont évaluées sur la base des valeurs probables de réalisation, notamment par comparaison avec la cote Argus pour les véhicules d'occasion ou de démonstration.

Les provisions pour dépréciation des stocks de pièces de rechange sont calculées de la manière suivante:

- 75 % de la valeur brute pour les pièces sans mouvement depuis plus de 12 mois et moins de 24 mois
- 95% % pour les pièces sans mouvement depuis 24 mois et plus.

CREANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

PRODUITS ET CHARGES CONSTATEES D'AVANCE

Les produits et charges constatées d'avance concernent uniquement des charges d'exploitation.

PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELLES

Les produits et charges exceptionnelles tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

ENGAGEMENT DE RETRAITE

La convention collective de l'entreprise prévoit des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé un accord particulier.

La société bénéficie d'une couverture par le biais d'une cotisation à un organisme professionnel. A ce titre la société a comptabilisé une charge de 1 457 € au titre de cette couverture.

PROVISIONS REGLEMENTEES

Non applicable.

CHANGEMENT DE METHODE D'EVALUATION

Aucun changement notable de méthode d'évaluation n'est intervenu au cours de l'exercice.

CHANGEMENTS DE METHODE DE PRESENTATION

Aucun changement notable de méthode de présentation n'est intervenu au cours de l'exercice.

ENGAGEMENTS DONNES

Caution constructeur à hauteur de 1 500 000 €, Automobiles PALAU 17 étant caution solidaire à hauteur de 960 000 €

AUTRES INFORMATIONS

La société AP SARL est en intégration fiscale, AUTOMOBILES PALAU 17 est la société Mère, AP SARL la société fille.

DESCRIPTION DE L'IMPACT DE L'ETAT D'URGENCE SANITAIRE SUR L'ACTIVITE

En raison du Covid-19, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Evolution du chiffre d'affaires estimé à la date d'arrêté des comptes annuels : le CA est en très nette progression à fin Mars 2021 par rapport à fin Mars 2020 (multiplié par 4) mais cette donnée n'est pas représentative du fait de nombreux différés de livraisons début 2020. Compte tenu du portefeuille à livrer en véhicule neuf et de la forte activité après-vente depuis la reprise, le montant du CA devrait être similaire à celui de 2020.

Fermeture de site : le site a très peu été fermé en 2020 et essentiellement pour la vente de véhicules.

Recours à des mesures de chômage partiel : une partie du personnel a été mis en chômage partiel essentiellement en Avril 2020.

Mise en place de restructuration des emprunts et le recours à des prêts garantis par l'État : nous n'avons restructuré aucun emprunt ni demandé à ce jour de prêt garanti par l'état

Evolution du montant des créances échues non réglées : nous n'observons aucune dégradation sur ce poste.

**Document soumis
au visa du Commissaire
aux comptes**